

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le vingt neuf avril deux mille vingt six à 19 heures 00, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Murat, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

Didier ACHALME, Gilles AMAT, Josiane ANDRÉ, Claire ANDRIEUX-JANNETTA, Djuwan ARMANDET, Bernard BEC, Christian BOUVET, Aurélie BRESSON, Gilles CHABRIER, Claude CHANUT, Jonathan CHASTAING, Magali CRAUSER, Franck DEHEDIN, Isabelle DELOS, Denis DELPIROU, Franck DE MAGALHAES, Fabienne FARRADECHE, Patrice FORGES, Xavier FURNAL, Valérie GINHAC, Danielle GOMONT, Alain GRIFFE, Samuel GUILLEMOT (en remplacement de Philippe LEBERICHEL), Philippe HURAND, Patrick JEUDY, Éric JOB, Pierre JUILLARD, Jean-François LANDES, Sandra LAURAIRE (en remplacement de Vincent LIANDIER), Pascal LOUBEYRE, Thierry MAIGNE, Danièle MAJOREL, Thierry MARSILHAC, Thierry MATHIEU, Alice MEYNIEL, Véronique MIVIERE, Jean-Marc MIZOULE, Emmanuel ORCEYRE, Patrick OUDIN, Jean-Pierre PENOT, Michel PORTENEUVE, Christophe PRADAL, Jean RONGIER, Caroline SIBSON, Philippe VIALLE, Roland VIDAL

Étaient absents excusés :

Vivien BATIFOULIER, Daniel BERTHEOL, Lucette CHAUVEL, Gisèle CUSSAC, Martin DUPLAY, Céline GELY, David GENEIX, Robert JOUVE, Luc LESCURE, Gérard POUDEROUX, Bernard RAYNAUD, Pierrick ROCHE, Nadia TERREN, Fabien VIDAL

Pouvoirs :

Vivien BATIFOULIER pouvoir à Bernard BEC, Daniel BERTHEOL pouvoir à Fabienne FARRADECHE, Céline GELY pouvoir à Gilles CHABRIER, Gérard POUDEROUX pouvoir à Xavier FURNAL, Pierrick ROCHE pouvoir à Pierre JUILLARD, Nadia TERREN pouvoir à Claude CHANUT, Fabien VIDAL pouvoir à Christian BOUVET

Date et affichage de la convocation : 17 avril 2026

Secrétaire de séance : Alice MEYNIEL

Membres en exercice : 60

Présents : 46 – Pouvoirs : 7 – Votants : 53

Pour : 53
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Objet : Désignation des représentants de Hautes Terres Communauté au sein du comité de direction de Hautes Terres Tourisme

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code du tourisme et notamment ses articles L. 133-5 et R. 133-3 et suivants ;

Vu les statuts de Hautes Terres Communauté ;

Vu les statuts de Hautes Terres Tourisme ;

Vu la convention d'objectifs et de moyens 2022-2024 conclue entre Hautes Terres Communauté et Hautes Terres Tourisme en date du 28 janvier 2022, prolongée jusqu'en 2027 par la délibération n°2025-CC-084 du Conseil communautaire du 22 mai 2025 ;

Considérant que le Comité de direction est composé de trois collèges définis comme suit :

- Un premier collège avec voix délibérative composé de 12 membres titulaires et 12 membres suppléants et représentant Hautes terres Communauté ;
- Un second collège avec voix délibérative composé de 10 membres titulaires et 10 membres suppléants représentant les socioprofessionnels et acteurs touristiques du territoire ;
- Un troisième collège avec voix consultative composé de 6 membres représentant les partenaires institutionnels ;

Considérant que la durée du mandat des membres du Comité de direction ne pourra excéder celle du mandat des membres du Conseil communautaire. Les membres du Comité de direction seront, dans ce cadre, renouvelés à chaque élection du Conseil communautaire ;

Considérant que les fonctions de représentants des socioprofessionnels et des membres représentant les partenaires institutionnels prennent fin dès lors qu'ils perdent la qualité pour laquelle ils ont été désignés ;

Considérant que les modalités de désignation des membres composant le comité de direction d'un office de tourisme géré sous forme d'EPIC doivent être fixées par délibération de l'organe délibérant de EPCI ;

Considérant que les modalités de désignation sont les suivantes :

- Les membres représentant Hautes Terres Communauté (collège n°1 – 12 sièges titulaires) sont désignés en son sein par le conseil communautaire ;
- Les membres représentant les socioprofessionnels (collège n°2 – 10 sièges titulaires) sont nommés par leurs pairs via des élections organisées par les services de Hautes Terres Tourisme et sous la responsabilité du directeur de l'EPIC. Les résultats de ces élections sont entérinés ensuite par le conseil communautaire ;
- Les membres représentant les partenaires institutionnels (collège n°3 – 6 sièges avec voix consultative) sont désignés par les statuts de l'EPIC ;

Considérant que le remplacement de ces membres suivra la même procédure de désignation ;

Considérant que les membres représentant les socioprofessionnels ont été élus par les élections organisées entre le 02 février 2026 et le 27 mars 2026 ;

Considérant que les membres représentant les partenaires institutionnels sont les suivants :

- Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne,
- SAEM Super Lioran,
- Cantal Destination,
- Service Tourisme du Conseil départemental,
- Syndicat-mixte du Puy-Mary,
- Agence Locale de Tourisme « Massif Cantalien » ;

Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **DE DÉSIGNER** les délégués titulaires et suppléants suivants pour représenter Hautes Terres Communauté au sein du comité de direction de Hautes Terres Tourisme :

REPRÉSENTANTS TITULAIRES	REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS
1. Alain GRIFFE	1. Djuwan ARMANDET
2. Gilles AMAT	2. Didier ACHALME
3. Danièle MAJOREL	3. Emmanuel ORCEYRE
4. Fabien VIDAL	4. Thierry MATHIEU
5. Xavier FURNAL	5. Philippe HURAND
6. Aurélie BRESSON	6. Nadia TERREN
7. Jean-Pierre PENOT	7. Franck DE MAGALHAES
8. Thierry MAIGNE	8. Jean-Marc MIZOULE
9. Philippe LEBERICHEL	9. Claire ANDRIEUX-JANNETTA
10. Véronique MIVIERE	10. Vivien BATIFOULIER
11. Daniel BERTHEOL	11. Christophe PRADAL
12. Gilles CHABRIER	12. Bernard RAYNAUD

- **D'ENTERINER** la liste suivante des délégués élus représentant les socioprofessionnels au sein du comité de direction de Hautes Terres Tourisme :

CORPORATIONS	REPRÉSENTANTS TITULAIRES	REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS
Hébergements touristiques, hôtels, meublés de tourisme, chambres d'hôte, hôtellerie de plein-air, résidence de vacances	Monique ROBERT (Gîte du Moulin de Drils)	Vincent ROCHETTE de LEMPDES (Gîte la Boudio)
	Karine PANAFIEU (Gîte et chambre d'hôtes « Au cœur du volcantal »)	Olivier FRIANT (Gîte l'Oliabou)
	Virginie DEFFOND (Meublé « Aux choses simples »)	Jérôme LAVERGNE (Hotel Rocher du Cerf)
	Sylvie ESCURE (Gîte chez Maurice et Sylvie)	Dominique DAVOUST (Meublé « Chalet Gerard »)
Activités de pleine nature, activités des guides de montagne, location et location-bail d'articles de loisirs et de sport, animations nature et enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs	Bruno MARCHAND (Cantal Nature)	Antoine LEMOINE (La Roche du Pic)
	Stéphanie VAILLANT (Ecurie de la Fontaine)	
Restaurants, traiteurs et débits de boissons	Jérôme CAZANAVE (Le Jarrouset)	
Agriculteurs et producteurs de produits locaux	Geoffrey GUY (Miellerie de l'Alagnon)	
Artisans d'art	Elodie ARMABESSAIRE (Les lumineuses)	Claude INGOLD (Eau de cendres)
Associations culturelles et historiques locales	Philippe GLAIZE (Les Amis du Vieil Allanche)	Benoît PARRET (Mémoires et déportation(s) du Cantal)

- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme

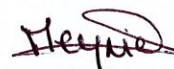
Le Président,

Didier ACHALME



Le Secrétaire de séance

Alice MEYNIEL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.